



ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Mot d'ouverture – André Marin **16 juillet 2008**

Depuis plus de trois mois, mon bureau mène une pré-enquête pour déterminer s'il est nécessaire d'enquêter sur la surveillance exercée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sur les établissements de soins de longue durée. Bien que ces établissements fonctionnent indépendamment du gouvernement, le Ministère est chargé de s'assurer que des normes appropriées sont établies et respectées, pour garantir que des soins adéquats sont fournis aux résidents.

Chaque année, nous recevons des centaines de plaintes à propos des établissements de soins de longue durée en Ontario. En fait, rien que depuis le 1^{er} avril, nous avons reçu bien plus de 100 plaintes à ce sujet. L'un des thèmes récurrents est que le Ministère n'oblige pas assez strictement ces établissements à rendre compte du respect des normes. D'un autre côté, ces établissements se plaignent d'être mis dans une situation perdante, car ils sont liés par la camisole de force des règles bureaucratiques insignifiantes, sans rime ni raison, que la province leur impose. La semaine dernière, le premier ministre de l'Ontario a déclaré que nous devons « mieux faire » pour les résidents des maisons de soins infirmiers.

C'est dans ce contexte d'insatisfaction généralisée face à ce service public vital que j'annonce aujourd'hui une enquête sur le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Mon enquête explorera deux questions.

Premièrement, nous enquêterons pour déterminer si le Ministère surveille efficacement les établissements de soins de longue durée pour veiller au respect des exigences réglementaires et des normes de politiques. Deuxièmement, nous étudierons une question qui est rattachée de près à celle-ci et qui est soulevée par certains, surtout par les exploitants de ces établissements – à savoir la question de la « tour d'ivoire » : est-ce que certaines des normes imposées par le Ministère sont irréalistes, triviales ou insignifiantes au point d'entraver une surveillance efficace?

L'enquête sera menée par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman. J'ai déjà obtenu une très bonne collaboration de la part des dirigeants du Ministère et j'ai l'intention de conclure mon enquête dans les six mois.